

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

15 MARS 2021

ID : 064-216404301-20210309-21DEL12-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 MARS 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUSSET-GOMEZ

21 - 12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROJET « ECOLE ET CINEMA 2020-2021 »

Rapport présenté par Madame ROUSSET-GOMEZ, maire-adjoint :

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax et de Départ participent au projet « Ecole et cinéma ».

Au cours de l'année scolaire, chaque école effectue trois sorties au cinéma "Le Pixel".

Le prix d'une séance de cinéma est de 2,50 € par enfant. Le coût total de l'opération s'élève donc à 7,50 € par enfant pour les trois séances annuelles.

Les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax et de Départ sollicitent la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, soit 3,75 € par enfant, pour les trois séances annuelles.

Les associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax et de Départ, ainsi que la coopérative scolaire de l'école du Centre, prendront à leur charge la part restante de cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la prise en charge de 50 % de l'opération "Ecole et cinéma 2020-2021" et l'attribution aux associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax (Etoile sportive) et de Départ (Les enfants de Départ) ainsi qu'à la coopérative scolaire de l'école du Centre (OCCE Les Alouettes), des subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le **15 MARS 2021**

ID : 064-216404301-20210309-21DEL12-DE

Écoles	Nombre d'élèves concernés	Montants des aides	Subventions accordées	Subventions Totales accordées	Bénéficiaires
Centre	32	2,50 €	80,00 €	383,75 €	OCCE « Les Alouettes »
	81	3,75 €	303,75 €		
Chaussée de Dax	99	3,75 €	371,25 €	371,25 €	Étoile sportive de la Chaussée de Dax
Départ	22	2,50 €	55,00 €	283,75 €	Association « Les enfants de Départ »
	61	3,75 €	228,75 €		
Montant total	234			1 038,75 €	

Il est entendu que les crédits sont ouverts à l'article 212-6574 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le